

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BORDEAUX - 3302 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 18/09/2024 - 35876 - 2011 B 00187 - 529 598 252 - SIKODIS

SARL SIKODIS

2 rue Léon Morin

33600 PESSAC

Siret : 52959825200011

Comptes annuels

Exercice clos le 31/01/2024



FIDORG NORMANDIE

Siège social :	Le Trifide - 18, rue Claude Bloch - 14050 Caen Cedex 4	Tél : 02 31 46 23 23	email : caen@talenz-fidorg.fr
Bayeux :	10, boulevard Sadi Carnot - 14400 Bayeux	Tél : 02 31 51 60 97	email : bayeux@talenz-fidorg.fr
Deauville :	Rue des Bateliers - ZI - 14800 Touques	Tél : 02 31 14 62 00	email : deauville@talenz-fidorg.fr
Fiers :	15, rue du Théâtre - 61100 Fiers	Tél : 02 33 62 82 00	email : fiers@talenz-fidorg.fr
Saint Lô :	585, rue Henri Claudel - ZI Neptune 2 - 50000 Saint Lô	Tél : 02 33 77 87 97	email : saint-lo@talenz-fidorg.fr
Tarbes :	9, cours Gambetta - 65000 Tarbes	Tél : 05 61 63 32 76	email : tarbes@talenz-fidorg.fr
Vire :	3, rue des Halles - BP 70058 - 14502 Vire Cedex	Tél : 02 31 68 11 12	email : vire@talenz-fidorg.fr

fidorg.talenz.fr

S.A.S. au capital de 2 126 000 Euros inscrite au tableau de l'ordre de la région de Rouen-Normandie
R.C.S. Caen 492 306 804 - A.P.E. 6920 Z - N° gestion de 2006 B 770 - N° intracommunautaire FR 25 492308804

DS

SARL SIKODIS

Comptes annuels

■ Bilan Actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/01/2024	Net 31/01/2023
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits & valeurs similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	25 885	17 569	8 316	8 422
Autres immobilisations corporelles	71 331	39 985	31 346	6 628
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	30 000		30 000	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	127 216	57 554	69 662	15 050
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	452 698		452 698	465 193
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	158 133		158 133	226 605
Autres créances	107 524		107 524	137 529
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	276 859		276 859	177 599
Charges constatées d'avance (3)	26 652		26 652	19 110
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 021 867		1 021 867	1 026 036
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	1 149 083	57 554	1 091 529	1 041 087
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

■ Bilan Passif

	31/01/2024	31/01/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	10 000	10 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	1 000	1 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	205 385	171 474
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	27 125	33 911
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	243 510	216 385
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	24 102	
Provisions pour charges		14 747
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	24 102	14 747
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		319
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	609 170	601 481
Dettes fiscales et sociales	178 914	170 651
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		5
Produits constatés d'avance	35 833	37 500
TOTAL DETTES	823 917	809 955
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	1 091 529	1 041 087
(1) Dont à plus d'un an (a)		809 955
(1) Dont à moins d'un an (a)	823 917	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		319
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

DS

■ Compte de résultat

	France	Exportations et livraisons intracom.	31/01/2024	31/01/2023
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	8 929 841		8 929 841	8 650 832
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	3 149		3 149	11 632
Chiffre d'affaires net	8 932 990		8 932 990	8 662 465
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				184 000
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			30 329	6 368
Autres produits			1 112	2 399
Total produits d'exploitation (I)			8 964 431	8 855 233
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises			6 982 495	6 889 988
Variations de stock			12 495	-14 448
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			1 113 117	1 009 494
Impôts, taxes et versements assimilés			67 179	68 960
Salaires et traitements			719 321	709 746
Charges sociales			119 636	119 141
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			10 973	11 143
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions			24 102	
Autres charges			23 072	2 884
Total charges d'exploitation (II)			9 072 389	8 796 908
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-107 958	58 325
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)				
RESULTAT FINANCIER (V-VI)				
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			-107 958	58 325

DS

■ Compte de résultat(suite)

	31/01/2024	31/01/2023
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	130 556	1 406
Sur opérations en capital	13 000	
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	143 556	1 406
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	1 689	15 877
Sur opérations en capital	1 682	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	3 371	15 877
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	140 185	-14 472
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	5 102	9 943
Total des produits (I+III+V+VII)	9 107 387	8 856 638
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	9 080 362	8 822 728
BENEFICE OU PERTE	27 125	33 911
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

■ Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL SIKODIS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/01/2024, dont le total est de 1 091 529 EURO
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 27 125 EURO.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/02/2023 au 31/01/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/05/2024 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/01/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en EURO.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

En cas de présence d'un fonds de commerce ou droit au bail, si celui-ci ne fait pas l'objet d'un plan d'amortissement, un test de dépréciation est réalisé.

Le test de dépréciation est réalisé à partir d'une approche comparative (% du chiffre d'affaires annuel applicable dans la branche d'activité, multiple de l'excédent brut d'exploitation retraité,...).

Une provision est comptabilisée quand la valeur d'utilité issue du test de dépréciation est inférieure à la valeur comptable.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

■ Règles et méthodes comptables

Titres de participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

En cas de présence à la date de clôture de l'exercice, la valeur brute des titres est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

En cas d'existence dans les présents comptes, les stocks et les en-cours sont valorisés :

- à leur prix d'achat net augmenté des frais accessoires pour les matières premières et les marchandises,
- à leur coût de production pour les en-cours de production,
- à leur prix de revient pour les produits finis.

Des provisions pour dépréciations ont été constituées chaque fois que la valeur vénale du bien était inférieure à sa valeur d'inventaire.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

■ Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	13 391	4 178		17 569
- Installations générales, agencements aménagements divers	6 296	1 104		7 400
- Matériel de transport	49 048	5 358	23 818	30 588
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 664	333		1 997
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	70 399	10 973	23 818	57 554
ACTIF IMMOBILISE	70 399	10 973	23 818	57 554

■ Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	30 000		30 000
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	158 133	158 133	
Autres	107 524	107 524	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	26 652	26 652	
Total	322 310	292 310	30 000
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	154 800
Autres créances	48 867
Disponibilités	
Total	203 667

■ Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières				
Total				
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles				

Capitaux propres

Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	500	20,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	500	20,00

Provisions

Dettes

Provisions réglementées

Etat des dettes

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	609 170	609 170		
Dettes fiscales et sociales	178 914	178 914		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance	35 833	35 833		
Total	823 917	823 917		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	107 466
Dettes fiscales et sociales	118 083
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Total	225 549

■ Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Montant
Charges d'exploitation	26 652
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	26 652

Produits constatés d'avance

	Montant
Produits d'exploitation	35 833
Produits financiers	
Produits exceptionnels	
Total	35 833

SIKODIS

Société à Responsabilité Limitée au capital de 10 000 €

Siège social : 2 Rue Léon Morin

33600 PESSAC

RCS BORDEAUX 529 598 252

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre

Le trente et un juillet

A onze heures trente

Les associés de la sociétés SIKODIS, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 €, divisée en 500 parts de 20 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social sur convocations de la gérance,

Sont présents ou représentés :

- | | |
|-----------------------------|--------------------|
| - Monsieur Dominique SIKORA | 255 parts sociales |
| - Madame Mériem ABED | 245 parts sociales |

Seuls associés de la Société et représentant en tant que telle la totalité des parts sociales émises par la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Dominique SIKORA, en sa qualité de Gérant.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion établi par la gérance
- Approbation des comptes de l'exercice clos le **31 janvier 2024**
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Les comptes annuels arrêtés au **31 janvier 2024**,
- Le rapport de gestion établi par la gérance
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du code du commerce,
- La feuille de présence
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code du Commerce, établis par la gérance.

A7 DS.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le **31 janvier 2024**, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

En application de l'article 223 quater du Code générale des Impôts, l'Assemblée Générale approuve le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4, dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 1 036 € ainsi que l'impôt correspondant.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le **31 janvier 2024**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, approuve la proposition de la gérance et après avoir constaté que les comptes de l'exercice font apparaître un **bénéfice de 27 125 €**, décide d'affecter comme suit :

- Au compte « **Autres réserves** » **27 125 €**

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividendes n'a été distribués au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code du Commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres associés présents ou représentés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés.

Monsieur Dominique SIKORA

Madame Mériem ABED

